



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION  
N° 20221128DEL01

OBJET :  
URBANISME –  
INCORPORATION DE  
LA PARCELLE NON  
BATIE CADASTRÉE  
SECTION BWN°175  
SITUÉE GRANDE  
SENTE DES PETITS  
HAUMONTS À TRIEL-  
SUR-SEINE,  
PRÉSUMÉE VACANT  
ET SANS MAÎTRE,  
DANS LE DOMAINE  
PRIVÉ DE LA  
COMMUNE

RAPPORTEUR :  
Cédric AOUN

CONSEILLERS EN  
EXERCICE : 33

PRESENTES/  
REPRESENTES : 33

NOMBRE DE  
VOTANTS : 33

Le 28 novembre 2022 à 19h30, les membres du Conseil municipal de Triel-sur-Seine se sont réunis à l'Espace Senet, suivant convocation régulièrement adressée par le Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 22 NOVEMBRE 2022  
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Françoise POIRRIER

PRÉSENTS :

Monsieur Cédric AOUN, Madame Valérie LEFUEL-DUVAL, Monsieur Pascal GILLES, Madame Catherine EVANO, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Bérengère VOILLOT, Monsieur Fabien TANTI, Monsieur Marc FONTAINE, Madame Françoise POIRRIER, Madame Valérie LENORMAND, Mme Paméla BUQUET-MAIRE, Monsieur Julien SAUVÉ, Monsieur Christophe MARGAT, Madame Amandine BENOIST, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Fernando MENDES, Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Gil GOMES, Madame Christèle DIDIERJEAN, Madame Sophie KERIGNARD, Madame Line WENZEL, Madame Elisabeth LESSERTEUR, Madame Anne LAPORTE, Madame Souad BENDJEDDOU, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Ahcène MEBARKI, Monsieur Hakan KARACIGER, Monsieur Jonas MAURY, Madame Melody SENAT, Madame Fabienne TANTI,

ONT DONNÉ POUVOIR :

Monsieur Hassan AHSSAKOU donne pouvoir à Madame Sophie KERIGNARD  
Madame Frédérique MAHER donne pouvoir à Monsieur Jonas MAURY



**OBJET : URBANISME – INCORPORATION DE LA PARCELLE NON BÂTIE CADASTRÉE SECTION BW N°175 SITUÉE GRANDE SENTE DES PETITS-HAUMONTS À TRIEL-SUR-SEINE, PRÉSUMÉE VACANTE ET SANS MAÎTRE, DANS LE DOMAINE PRIVÉ DE LA COMMUNE**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques,

VU la délibération n°20210703DEL05 du Conseil municipal en date du 3 juillet 2020,

VU l'arrêté municipal n°2022-104 en date du 7 mars 2022 constatant la vacance de la parcelle cadastrée section BW n°175,

VU l'avis rendu par la Commission dans sa séance du 23 novembre 2022,

**CONSIDERANT** que la parcelle susvisée n'a pas de propriétaire connu ; que depuis plus de trois ans la taxe foncière n'a pas été acquittée pour ce bien immobilier,

**CONSIDERANT** que le Maire a, par arrêté en date du 7 mars 2022 susvisé, constaté que ce bien satisfait aux conditions mentionnées au 2° de l'article L.1123-1 du Code de la propriété des personnes publiques,

**CONSIDERANT** que cet arrêté a fait l'objet d'une publication et d'un affichage pendant un délai de six mois, au cours duquel aucun propriétaire ne s'est fait connaître,

**CONSIDERANT** dès lors que la parcelle cadastrée BW n°175 est présumée sans maître,

**CONSIDERANT** la volonté de la commune d'incorporer cette parcelle dans son domaine privé,

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré à l'unanimité,

## DÉCIDE

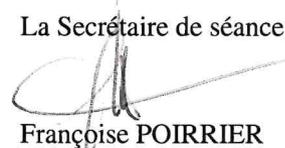
**ARTICLE 1<sup>ER</sup> : D'INCORPORER** la parcelle non bâtie cadastrée section BW n°175 située grande sente des Petits-Haumonts, d'une superficie totale de 306 m<sup>2</sup>, dans le domaine privé de la commune. Les frais notariés seront à la charge de la commune.

**ARTICLE 2 : D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document ou acte afférent à cette incorporation.

Fait et délibéré les jour et an susdits à Triel-sur-Seine,

Pour extrait conforme.

  
Le Maire,  
  
Cédric AOUN

La Secrétaire de séance  
  
Françoise POIRRIER

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois après sa transmission aux services de l'État et à compter de sa notification, de son affichage ou de sa publication.*